

Votre Rendez-vous est fixé le :/...../

A :H

PIECES A FOURNIR
POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE (sur rendez-vous uniquement)

q Carte Nationale d'Identité plastifiée (**original + photocopie recto-verso**)

q Un extrait de votre acte de naissance avec filiation complète (en original) de **moins de 3 mois**

- **Si vous êtes né(e) en France :**

L'extrait de votre acte de naissance doit être demandé à la mairie de votre lieu de naissance

- **Si vous êtes né(e) dans un département ou un territoire d'outre-mer :**

L'extrait de votre acte de naissance doit être demandé à la mairie de votre lieu de naissance

- **Si vous êtes né(e) à l'étranger :**

L'extrait de votre acte de naissance doit être demandé au *Ministère des Affaires Etrangères – 11 Rue
Maison Blanche – 44941 – NANTES CEDEX 9*

q 2 photographies **en couleur** récentes de format 3,5 x 4,5 cm identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair, neutre et uni
(normes ISO/IEC – 197945-2005)

q tout document prouvant la nationalité française en **original + photocopie**

q 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** à vos noms et prénoms **original + photocopie**

En cas d'hébergement au domicile d'un tiers, y compris des parents, présenter les documents suivants **en originaux et les photocopies de ces documents**

- Une pièce justificative du domicile de la personne qui vous héberge

- La carte d'identité de la personne qui vous héberge

- Une attestation sur l'honneur sur papier libre précisant la date de l'hébergement

q pour les mineurs fournir la pièce d'identité du parent qui fait la demande + **photocopie**

DROITS DE TIMBRES (timbres fiscaux à acheter chez un débitant de tabac ou au Trésor Public)

q timbre fiscal à **86 euros pour les personnes majeures**

q timbre fiscal à **42 euros pour les personnes mineures de plus de 15 ans**

q timbre fiscal à **17 euros pour les personnes mineures de moins de 15 ans**

q livret de famille

q en cas de séparation ou de divorce des parents, la **photocopie** de la décision de justice qui désigne le (ou les) parent(s) qui exerce(nt) l'autorité parentale, ou l'ordonnance de séparation mentionnant les conditions de l'autorité parentale

q restituer le passeport à renouveler

q la qualité de veuve n'est mentionnée que sur présentation d'un acte de décès

La présence du demandeur (y compris mineur) est indispensable au dépôt et au retrait du dossier accompagné du parent qui s'est présenté avec l'enfant mineur lors de la demande.